

Our French Lesson**AVIS A TOUS CEUX QUI VEULENT APPRENDRE LE FRANCAIS.**

La nouvelle direction de l'Abéille qui a à cœur la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal. Notre nouvelle méthode permettra également aux Louisianais désirant se perfectionner dans l'étude plus complète de la langue de leurs aïeux, de pouvoir la faire avec la plus grande facilité et sans perdre un temps précieux que trop souvent dévient leurs affaires.

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale.

Nous continuons aujourd'hui la publication de la première leçon.

Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publierons en Anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon.

Toute personne n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.

As the conservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper. The published exercises will be of great help to Louisianians who would wish to gain more accurate understanding of the idioms and grammatical construction of the language of their ancestors, without taxing either

their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, we are publishing in the columns of the Bee, a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over.

We shall continue these lessons every day.

In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, has missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are:

(a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom.

The method is designed:

(1) For self-instruction: The student in such case reads over aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.

(2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the role of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

(b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue.

(c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.

(d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.

(e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if necessary, progress entirely without him.

(f) All idioms or other diffi-

culties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

LA FUITE DU COLLEGE.

(Le sujet après les expressions de sentiment et de volonté.)

Edouard^r est content qu'on le fasse étudier, "mais il aime mieux encore la liberté"; il est donc fâché que les vacances soient près de finir. Son ami Arthur vient le voir, et tous deux regrettent que leurs parents veuillent les renvoyer au collège et n'aient pas la bonne idée de les laisser à la maison.

Le jour de la rentrée, Edouard essaye de nouveau d'attendrir sa mère. Il l'embrasse^r en lui disant: "Bonne maman, j'aime mieux que vous me gardiez^r au printemps de vous" et que vous me donnez^r un précepteur.^r Mais la maman, qui veut que son fils reçoive une bonne instruction, ne l'écoute pas^r et le fait conduire à la pension.^r

Edouard y rencontre son ami Arthur, et en se promenant^r au fond du jardin^r ils remarquent la muraille^r très basse de ce côté, et s'étonnent qu'on^r ait laissé un mur si facile à escalader.^r

Ils pensent alors à s'enfuir^r; il est midi quand ils prennent cette belle résolution et ils désirent que la nuit soit déjà arrivée pour mettre leur projet^r à exécution.^r Arthur souhaite qu'il ne fasse pas clair de lune,^r car il apprend^r que quelqu'un ne le^r aperçoive.^r

Je suis désole^r, dit-il, que^r nous n'ayons pas la clef de la petite porte du jardin pour sortir plus facilement. La nuit est venue; la lune est cachée^r par de gros nuages noirs; Edouard et Arthur escaladent le mur; ils sont libérés!^r Mais^r où aller? A ce moment-là des pas se font entendre; nos deux fugitifs se cachent,^r car ils craignent qu'on ne vienne les réintégrer^r au collège qu'ils quittent^r avec tant^r de plaisir.

Succès: Les successions suivantes ont été ouvertes, mercredi:

Mme Rose Mary Dreder Klock; Zalata Davis, épouse de Frank Coffey; Hartley A. Futve; Gustave Pixburg et son épouse.

Jérôme Frankel demande à être emancipé.

PREMIERE COUR DE CITE.

Nouveaux procès.

Albert Mayer vs. Oscar D. Heilbron, réclamation, \$32. Ramsey & Danziger vs. Enter-

yai. "To let them remain home (du lai lai-sai ah lab mai-zoh)." "Re-opening (rah-trai)." "Fries again (ai-sai d-noo-voh)." "To soften (dattah) deer." "He kisses her (ah'bass)." "And said (ah'dee-zah)." "That you should keep me near you (ku' voo' m'gahr-d'yai prai d-voo)." "Privat tutor (prai-saip-tor)." "Does not listen to him (nu lai-koot pah)." "Has

him taken to the boarding-school (nah'syoh)." "In the back of the garden (ok foh' dij shahr-dai)." "Wall (mu-ri)." "Are astonished that one should have let a wall so easy to scale (set-tin koh-nu ai-sai ü' mur si-fah-sill ah-ess-kah-laddai)." "To run away that way (nah' fweer pahr lah)." "Their scheme (tar proh-shai)." "Pron. eg-zai-ku-syoh." "Wishes that there should be no moonlight (soo-ait kill nu fass pah klar du-lan)." "For he fears lest someone should see them (kahr ill appraise-ah'd kuh koll kuh' nu lai z appraise-ah-soah)." "Very sorry (lah-zolai)." "The moon is hidden (lah-lan ai ka-shai)." "Free (leebr)." "Steps are heard, lit.: make themselves heard (dai s-foh't ah-tah-dr)." "Our two fugitives hide themselves (noh d'k fuh-zhee-if su kash)." "They fear lest one might have discovered (il hrai-5 koh' nu soah t-ah-pair-sit)." "Reinstate (rai - ai-tai-gran)." "Which they leave (kill kitt)." "So much (tah").

EDWARD H. GROSS VS. A. H. SMITH, réclamation, \$25.

OLIVER TYPEWRITER CO. VS. L. ABRAMS OU LOUIS ABRAMS, réclamation, \$27.50.

EDWIN L. SALZER VS. E. M. LAMBRÉMON, réclamation, \$14.25.

JOHN L. PORTER VS. LA RAIL-

WAY & NAVIGATION CO., réclama-

tion \$90.

EVERHARD H. GROSS VS. A. H.

SMITH, réclamation, \$25.

J. LESTELLE VS. HY. R. OSBORNE,

réclamation, \$4.50.

EDW. B. STAFFORD, RECEVEUR DE LA IPNE GROVE REALTY CO., INC. VS. A. W. ZILTON, réclamation, \$35.40; VS. A. J. JOHNSON, réclama-

tion \$99.

THE FUSH RUBBER CO. VS. W. J. GEARY, réclamation, \$17.17.

W. K. MILFORD CO. VS. L. F. MITCHELL, réclamation, \$33.90.

LAZAR MILLER HAT CO. VS. JAMES ACOSTA, réclamation, \$39.25.

PRAY REALTY CO., réclamation, \$44.50.

OLIVER TYPEWRITER CO. VS. L. ABRAMS OU LOUIS ABRAMS, réclamation, \$27.50.

EDWIN L. SALZER VS. E. M. LAMBRÉMON, réclamation, \$14.25.

JOHN L. PORTER VS. LA RAIL-

WAY & NAVIGATION CO., réclama-

tion \$90.

EVERHARD H. GROSS VS. A. H.

SMITH, réclamation, \$25.

J. LESTELLE VS. HY. R. OSBORNE,

réclamation, \$4.50.

EDW. B. STAFFORD, RECEVEUR DE LA IPNE GROVE REALTY CO., INC. VS. A. W. ZILTON, réclamation, \$35.40; VS. A. J. JOHNSON, réclama-

tion \$99.

THE FUSH RUBBER CO. VS. W. J. GEARY, réclamation, \$17.17.

W. K. MILFORD CO. VS. L. F. MITCHELL, réclamation, \$33.90.

LAZAR MILLER HAT CO. VS. JAMES ACOSTA, réclamation, \$39.25.

— — —

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

Francis A. Nassas à Louis E. Chapman, bail de la propriété No. 3200 Banks, pour 2 ans à \$47.50 par mois.

Frank Farrell à Dixie Homestead Assn., lot Galvez, Perdido, Miro et Gravier, \$600. — Beary.

Jasmin Feitell à Louis Schereck, portion de lot St. Charles, Peters Ave, Dryades et Valmont, \$700. — Mitchell.

James A. Sample à Mme Jacob A. Warren, portion Cohn, Adams, Hilliard et Hickory, \$2200. — Weil.

Frank F. Mesa à Dixie Homestead Assn., lot Peters Ave, Annunciation, Tchoupitoulas et Leontine, \$2600. — Gribage.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$1500. — Beary.

Mme William H. Cantzon, et als à Bernard Ullendorff, lot Prytania, Valmont, Dutrossat et Pitt, \$6800. — Dreyfous.

John McDermott à Sixth Dist. Blk and Loan Assn., lot Peters Ave, Annunciation, Tchoupitoulas et Leontine, \$2600. — Gribage.

Jasmin Feitell à Louis Schereck, portion de lot St. Charles, Peters Ave, Dryades et Valmont, \$700. — Mitchell.

Damon Castle Hall Co., à N. O. Express and City Delivery Co., bail de la bâtie No. 522 Gravier pour 2 ans à \$75 par mois.

Eugene A. Martin à Mme Julia Peres, portion Carondelet Walk, St. Pierre, Miro et Galvez, \$3000. — Brian.

N. O. Land Co. à Mutual Bldg and Homestead Assn., 2 lots Catina, Milne, Scott et Taylor, \$600. — Beary.

Harry L. McLean, et als à Gustave Borchert, lot Canal, Prieur Johnson et Iberville, \$1400. — Zengel.

James Wallace Blanchard à Suburban Bldg and Loan Assn., lot Orleans, St. Pierre, Galvez et Miro, \$700. — Loomis.

Gentilly Terrace Co. à John W. Norman et John S. Hawkins, 8 lots de Monthuzin, Carnot, Lafaye et Monroe, \$4850.

Mme Francis L. Pepper à Third District Bldg Assn., lot Deslonde, N. Peters, Royal et Tennessee, \$780. — Zengel.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$780. — Zengel.

Robert H. Marr à Jake Miller, 2 lots Villere, Japonica, Ken-

tucky et Robertson, \$700. — Schneidau.

Fred E. Inbau à W. H. Inbau, lot Delaronde, Tricou, Detery et Bienvenu, \$1850. — Andry.

Mme Egbert N. Canfield à Eureka Homestead Society, 4 lots Venus, Lombard, Painters et Gentilly Boulevard, \$1700. — Benedict.

Harry J. Peneguy à Mutual Bldg and Homestead Assn., lot Carondelet, Philip, Jackson et St. Charles, \$4300. — Rebentisch.

Acquéreur à Mme Jas. E. Richardson, la même propriété, \$4300. — Rebentisch.

Joseph A. Blythe à Mlle Lottie Hanton, 10 lots Pierre, E. 3me, E. 6me et Buchanan, \$119.

Joseph A. Blythe à Chas. Silva, 10 lots Taft, E. 9me, E. 12me et Canal Reservation, \$100.

Edward M. Lee à Dixie Homestead Assn., lot Soniat, Robert, Willow et Cueillus, \$1500. — Beary.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$1500. — Beary.

Henry A. Guises à Stephen Volinger, intérêt dans un lot Magazine, Delachaise, Live Oak et Aline, \$30.

Mme William H. Cantzon, et als à Bernard Ullendorff, lot Prytania, Valmont, Dutrossat et Pitt, \$6800. — Dreyfous.

John McDermott à Sixth Dist. Blk and Loan Assn., lot Peters Ave, Annunciation, Tchoupitoulas et Leontine, \$2600. — Gribage.

THOMAS CONNELL, Greffier, M. S. MCHONEY, Avocat. — Août 11.

Succession de Henderson Hughes et épouse, Jeanette Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orléans — No. 107,388 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) ou peuvent en avoir pour lesquelles il convient de contester la succession. — Les créanciers, ou personnes intéressées, ne seront pas approvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit comté.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.

JOHN DYMOND, JR. ET AL. GIFFEN LEVY, Viciat. — Août 22.

Succession de Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orléans — No. 109,307 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) ou peuvent en avoir pour lesquelles il convient de contester la succession. — Les créanciers, ou personnes intéressées, ne seront pas approvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit comté.